



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 14 DECEMBRE 2022**

**NOMBRE DE MEMBRES**

**Afférents au Conseil Municipal : 39**

**En exercice : 39**

**Ayant pris part à la délibération : 36**

Affiché le : 16/12/2022

L'an deux mille vingt-deux et le quatorze du mois de décembre à 18H00 le Conseil Municipal de la Ville de VITROLLES a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sur la convocation qui lui a été adressée par le Maire, conformément aux articles L. 2121-10 à L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de M. GACHON Loïc, Maire.

**Présents** : M. GACHON - M. MONDOLONI - M. AMAR - Mme MORBELLI - M. MERSALI - Mme CUIILLIERE - M. GARDIOL - M. PORTE - Mme NERSESSIAN - M. MICHEL - Mme DESCLOUX - M. RENAUDIN - M. OULIE - Mme HAMOU-THERREY - Mme RAFIA - Mme ROSADONI - Mme BERTHOLLAZ - M. DE SOUZA - Mme CHAUVIN - M. JESNE - M. SAURA - M. MENGEAUD - M. SAHRAOUI - M. FERAL - M. BOCCIA - M. SANCHEZ

**Pouvoirs** : Mme CZURKA à M. AMAR - - Mme ATTAF à Mme CUIILLIERE - - M. PIQUET à Mme ROSADONI - Mme MICHEL à M. MICHEL - Mme ROVARINO à M. MONDOLONI - - Mme LEHNERT à Mme MORBELLI - Mme CARUSO à Mme DESCLOUX - Mme SAHUN à M. BOCCIA - M. ALLIOTTE à M. FERAL - M. GACHET à M. SANCHEZ

**Absents** : Mme COULON - Mme CONTICELLO - M. BORELLI

**Secrétaire de séance** : M. SAURA

**ALLOCATION DE VETERANCE AUX ANCIENS SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES 2022.**

**N° Acte : 4.1**

Délibération N°22-177

Par délibération n° 93-14 du 21 janvier 1993, le Conseil Municipal avait approuvé la création d'une allocation de vétéranee aux sapeurs-pompiers volontaires ayant atteint la limite d'âge de leur emploi, et ayant accompli 20 ans de service,

Vu l'article 3 de l'arrêté du 24 décembre 2009 qui précise les nouvelles modalités de revalorisation de l'allocation de vétéranee, sachant que par principe il faut appliquer le même dispositif que les pensions vieillessees,

Vu la Circulaire interministérielle N°DSS/SD3A/2021/260 du 22 décembre 2021 relative à la revalorisation des pensions de vieillesse au 1<sup>er</sup> janvier 2022,

Pour l'année 2022, le montant de l'allocation proposé s'élève à : 367,15 Euros.

A cet effet, il est proposé de verser aux anciens sapeurs-pompiers volontaires bénéficiaires avant le 1<sup>er</sup> janvier 1997, dont la liste est fournie en annexe, une allocation de vétéranee pour l'année 2022.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé de son Président et après avoir délibéré, vote à l'Unanimité

R E P U B L I Q U E F R A N C A I S E

AUTORISE Monsieur le Maire à verser les allocations de vétéranse aux anciens sapeurs -pompiers volontaires conformément à la liste jointe à la présente délibération.

PRECISE que les crédits sont prévus au budget de l'exercice.

IMPUTE la dépense au chapitre 12 du budget du personnel.

CHARGE Monsieur le Maire de procéder à l'application de la présente délibération.

Le Secrétaire de séance

**D. SAURA**



POUR EXTRAIT CONFORME  
VITROLLES, le 16 décembre 2022

P. le Maire et par délégation  
Directrice des Affaires Juridiques et  
Institutionnelles

**C. LANZARONE**



**Annexe à la délibération portant sur l'allocation de vétéranse 2022 versée aux anciens sapeurs-pompiers volontaires**

**Liste nominative des bénéficiaires**

- PELAEZ Jean-Pierre
- ROUX Roger

